

FFM

Ligue de Picardie

**EPREUVE N° 522 ENDURANCE TT
LES 01 JUIN 2008 à PLOMION
Circuit « La COMTESSE »
MOTO SOLO ET QUADS**

ART 1 :

Le MC MARLE VOHARIES organise le 01 JUIN 2008
une course QUADS et une course MOTO
SOLO comptant pour le championnat de Picardie

ART 2

Ces courses sont ouvertes aux licenciés :
INTER- NCA- NAC pour championnat
NCB licence 1 épreuve
Les pilotes doivent avoir 16 ans le jour de l'épreuve.

ART 3 .-DUREE DE L'EPREUVE

4 HEURES de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
1 ou 2 pilotes 1 ou 2 machines

ART 4 : ESSAIS OBLIGATOIRE

1 tour par pilote

ART 5: CIRCUIT

8 kms . AUCUNES VOITURES DANS LES STANDS

ART 6: DEPARTS

DEPART style « le Mans»
8H30 pour les QUADS 14h00 pour les MOTOS
Ordre par tirage au sort

ART 7: ARRIVEE

Pour l'équipage en tête, la 4 ème heure écoulée
Pour être classé :

- avoir passé la ligne d'arrivée dans les 20 minutes
suivant l'arrivée du 1er
- et avoir parcouru 50% de la distance du 1er.

Le classement se fera :

1. nombre de tours
2. temps

ART 8 : CATEGORIES SCRATCH

MOTO : 125 cc 2 Temps 250 cc 4 Temps
+ 125 cc 2 Temps
+ 250 cc 4 Temps

QUADS : 2 Temps
4 Temps

ART 9: MACHINES

BRUIT 94 DB -2 +0

Quads frontale et arrière fond vert	N° blanc
Moto 3 plaques 125CC2T-250 4T noir	N° blanc
+125 2T vert	N° blanc
+250CC4T jaune	N°noir

ART 10 : VERIFICATIONS

QUADS : SAMEDI 14h à 19h

MOTOS : DIMANCHE 08h à 12h

A PRESENTER : Confirmation d'engagement.
Licence à l'année ou souscriront une licence à l'épreuve
(certificat médical de non-contre indication à la pratique
du sport motocycliste OBLIGATOIRE de moins de 3 mois.

ART 11 : ENGAGEMENTS

Limités à 15 équipages par Kms.

Droits :

- 52 euros par pilotes
- 70 euros après le 15 MAI (date de réception)
- 52 euros Licence à la journée

A envoyer avec une enveloppe timbrée pour la confirmation
d'engagement à :

**MC MARLE ET VOHARIES 8bis rue DESAINS 02250
MARLE** (Tout engagement non accompagné des droits ne sera
pris en considération)

ART 12 : ASSURANCE

Le club organisateur à souscrit une assurance conforme à la
législation en vigueur à Assurance AVIVA.

ART 13 : OFFICIELS

. Directeur de course : P.MALEZE
. Commissaire sportif N. MALEZE Y.DEPLANQUE
D GOUDANT C.VIARD

. Commissaire Technique >J GAILLARD

. Commissaire de piste > Fred DUCHENE
D. MALEZE

ART 14 : PRIX

Les 2 pilotes de l'équipe seront récompensés .
SCRATCH les 3 premiers
CATEGORIE les 3 premiers

ART 15 : REGLEMENTATION GENERALE

Les prescriptions du règlement sportif National Moto et celles du
règlement spécifique de la Ligue de Picardie sont applicables à
la présente épreuve.

ART 16 : REGLEMENTATION PARTICULIERE

CHANGEMENT DE PILOTES

Tout changement de pilote doit s'effectuer au stand.

L'ECHANGE DU DOSSARD DOIT SE FAIRE

ACCOMPAGNER DE LA MOTO.

REPARATIONS

Sur la piste :par le pilote seul, avec outils et pièces de
dépannage : bougies,chaines..à l'exclusion de grosses
réparations.

En cas de panne totale :le pilote .éventuellement aidé de son
coéquipier ,devra ramener la moto au parc en la poussant dans le
sens de la course(en aucun cas il ne devra ramener le dossard
sans la moto).

Dans les stands :chaque machine pourra être réparé par les
pilotes + 1 mécanicien -Le cadre et le bloc moteur ne peuvent
être changés les soudures sont interdites dans les stands mais
autorisées dans l'endroit spécial mis à la disposition par
l'organisateur.

RAVITAILLEMENT

Moteur arrêté :exclusivement dans les stands-carburants
du commerce.

Infraction aux changement de pilotes =

EXCLUSION

Aux réparations au ravitaillement

1ere infraction = 1 tour

- 2ème infraction = **EXCLUSION**

ART 17 : SECURITE

Pour raison particulière à la sécurité,le Directeur de
course pourra minorer la durée de la course,neutraliser
celle-ci ou modifier certains passages.